



Alphonse Adroher (1864-1925) Curé de Mosset de 1900 à 1915 et les Arrous

Cet article retranscrit presque exclusivement la correspondance du prêtre **Alphonse Adroher** avec sa hiérarchie. Ces lettres illustrent les relations tendues entre le clergé local et les anticléricaux au début du XXe siècle du seul point de vue de l'église.

1 - Daniel Sucase

Alphonse Adroher succède en 1900 à **Daniel Sucase** (1824-1902) qui se retire à Corneilla-la-Rivière à 76 ans après 30 années de fonctions curiales à Mosset.

Pour le nouveau venu la succession n'est pas aisée. Son prédécesseur était très aimé dans la paroisse. Bon, calme et patient, d'une intelligence pénétrante, très cultivé il apportait des connaissances appréciées aussi bien dans le domaine de l'agriculture qu'à propos de la stratégie militaire lors des conflits. Il a marqué son temps par la réparation, en 1873, "à neuf des six chapelles latérales" de l'église, avec la participation de "l'excellent Monsieur **Duvignan**. Il avait songé un moment à restaurer l'antique abbaye de Corbiac que le propriétaire, Monsieur **Jacques Ruffian-dis**, consentait à lui céder ; mais peu encouragé par son évêque et vu les grandes dépenses à faire, il renonça à son projet.¹

2 - Alphonse Adroher

Alphonse Etienne Sulpice Adroher, né le 19 janvier 1864 à Bouleternère, est le fils de **Sulpice Adroher**, propriétaire et de **Thérèse Pontich**.

Ordonné en 1887, il quitte maintenant Fillols où il était prêtre desservant depuis 1894.²

"Il prit possession de son poste peu de temps après sa nomination du 21/07/1900. Jeune encore, 36 ans, il nous arriva avec la juste réputation de prêtre instruit et zélé. Son désir fut de continuer l'œuvre pacifique de son prédécesseur et il y réussit ; Pendant les quinze années de son séjour il s'appliqua à remplir ce programme se montrant toujours d'une patience inaltérable," écrira son successeur **Benjamin Vernet**.



Chapelle Saint-Sébastien

3 - Les finances de la fabrique

Dans le monde catholique, la fabrique désigne l'organisation qui gère et administre les intérêts temporels de l'église et du presbytère : construction, entretien, réparations... Elle est constituée de membres laïques et du curé desservant. Ils élisent un président, un trésorier et un secrétaire. On les appelle les "marguilliers."

Moins de 3 mois après son arrivée au village le nouveau desservant se heurte à une première difficulté : il a des doutes sur la transparence des comptes de la fabrique et n'accorde qu'une confiance

limitée à son trésorier.

Il fait part de ses inquiétudes au Grand Vicaire du diocèse de Perpignan, dès le 16 octobre 1900.

"Dimanche dernier, j'ai pu réunir, pour la première fois, le Conseil de Fabrique de Mosset. Permettez-moi, je vous en prie, de vous faire connaître certaines difficultés. Elles pourraient amener un ennui regrettable.

J'ai appris qu'un ancien trésorier, ayant cessé depuis quelques années sans doute de faire partie du Conseil est redevable d'une certaine somme. Nous sera-t-il facile de la recouvrer ?

*Il y a une caisse à trois clefs dans la sacristie des marguilliers. Je n'ai aucune de ces clefs mais les fonds secrets c'est le trésorier actuel [**Jacques Arrous**] qui les garde. S'en sert-il pour ses affaires ? Dans tous les cas il n'a pas voulu accepter un projet de dépenses nécessaires⁴ et qui absorberait la somme entière. Le curé ne doit pas, d'après lui, trop s'immiscer dans ces questions-là.*

Il y a deux clefs pour le bassin des âmes. L'animé, comme on l'appelle ici, les garde toutes deux. C'est un brave homme que cet animé !

Je verrai s'il ne sera pas prudent de tolérer cet abus pendant quelques temps du moins, afin de ne pas m'aliéner tous les membres du Conseil de Fabrique.

Pour encourager le curé dans sa tâche difficile voici,

Conseil de fabrique et bureau des marguilliers en 1902

- **Mir Blaise** (1851-1927), élu en 1901, Président,
 - **Adroher Alphonse** (1864-1925), curé desservant.
 - **Arrous Jacques** (1833-1908), Trésorier depuis 1885, menuisier dit "Gengi" et père de **Pierre Arrous** adjoint. Élu en 1897.
 - **Borreil Baptiste** (1850-1915), Secrétaire, dit "Guillo," élu en 1901.
 - **Corcinos Joseph** (1845-1913), Maire de 1900 à 1904. L'adjoint est **Arrous Pierre** dit "Pereto Guerre".
 - **Mestres Nicolas** (1853), célibataire, élu en 1901.
 - **Not Pierre** (1862), le "Figuetaire," élu en 1897³
- Le budget est de 700 francs⁴.

Monsieur le Grand Vicaire, les propositions aigre fines que lui ont faites deux membres du Conseil :

- Suppression de l'indemnité que l'on donne pour le pain et le vin de la messe : 7 francs le vin, 8 francs pour les hosties,
- Suppression de la part qui revient au curé des cierges des enterrements,
- Obligation de remettre à la marguillerie les cierges qu'apportent les enfants les jours de la première communion.

J'ai répondu que je ne sacrifierai aucun de mes droits. Je mettrai autant de prudence que je pourrai à régler toutes ces questions financières, questions très délicates pour un curé mais si je n'y parviens pas avant Quasimodo⁵, je ne préparerai ni budget ni compte et j'enverrai au diable le Conseil de Fabrique de Mosset. Je ne veux pas m'exposer à de graves ennuis. "

Dans sa réponse, le Vicaire Général recommande prudence, modération et calme, maintien des droits contre les prétentions ridicules avec espoir de succès avant Quasimodo. Sinon il faudra informer Monseigneur avant la tournée pastorale en vue de préparer la régularisation des abus¹⁵.

La lettre suivante du 24 octobre, donne des détails sur la gestion financière du Conseil de Fabrique.

" Si je ne me trompe, les deux petites sommes dont je vous ai parlé ne vont pas, ensemble, au-delà de 600 francs⁶. Il a été décidé que l'ex trésorier serait invité à rembourser aussitôt que possible ce qu'il doit. Quant au trésorier actuel, il n'y a peut-être pas à craindre quelque infidélité mais avec la liberté que lui a laissée mon prédécesseur, il est devenu seul maître au Conseil de Fabrique.

Je ne pourrai pas acheter un clou sans son agrément car qui payerait ensuite ? J'imposerai la caisse à trois clefs et je demanderai à voir le registre vrai des comptes mais avec beaucoup de prudence. C'est inouï combien il faut de tact, de forme en ce temps de grossière indécatesse.

*Il est prudent, je crois, de ne pas souffler mot à Monsieur **Sucases** de toutes ces difficultés. Son intervention me gênerait l'affaire et je n'en ai pas besoin. Que Dieu lui donne de bons vieux jours !*

Ce que j'ai appris depuis les dernières réunions du Conseil de Fabrique de Mosset, c'est que je ne puis pas compter sur la discrétion des marguilliers.

Relativement aux dérisoires indemnités pour le pain et le vin de la messe, indemnités que n'avait pas sacrifiées mon prédécesseur ! Oh Non ! J'ai dit deux mots mais déjà on les a répétés à trois ou quatre femmes de la localité, des chipies s'il vous plaît et ça a fait le tour de la paroisse. Il y a là comme une sorte de référendum !

Sept francs pour le vin ! C'est bien la peine de chicaner le curé là-dessus ! L'ouvrier doit fournir les outils nécessaires à son travail ! Se reprennent les autres ! Si je n'avais pas au fond de l'âme un peu d'amertume, cela m'amuserait¹⁶. "

Sans attendre Quasimodo le problème des comptes de la fabrique rejaillit à propos de la restauration du toit de l'église. Le curé l'explique, le 28 octobre 1901, au Grand Vicaire :

"Le Conseil de Fabrique s'est résolu à demander un secours au gouvernement. Il l'a fait sans me prévenir et voilà que les pièces fournies viennent de leur être retournées comme étant, les unes incomplètes et les autres inutiles et on demande les comptes ou budget de la Fabrique.

Je ne retrouve ni les comptes de l'année 1897, qu'on ne me demande pas sans doute, ni le budget de l'année courante 1902. Veuillez, je vous prie, Monsieur le Grand Vicaire, m'envoyer ces feuilles pour que j'en puisse recopier les chiffres et dans le cas où le budget de 1901 n'aurait pas été dressé, je le préparerai tout de suite avec l'autorisation de Monseigneur ou à Quasimodo si je ne peux prendre mon temps.

Je l'antidaterai si vous n'y voyez pas d'inconvénient afin que la Préfecture ne remarque pas l'irrégularité où nous sommes depuis le 1er janvier¹⁶. "

La réparation qualifiée d'urgente a été effectuée en 1904 pour la somme de 2000 francs dont la moitié a fait l'objet d'une subvention du Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux Arts et des Cultes

4 - La menuiserie de Pierre Arrous.

Un nouveau conflit éclate en 1904. Il oppose le curé à **Pierre Arrous**, adjoint au maire **Corcinos**, fils du trésorier **Jacques Arrous**. Il concerne l'occupation du local qui sépare l'église de la maison du numéro 1 de la *Plaça San Julia*, laquelle maison abrite l'épicerie d'**Adèle Cantié** épouse de l'instituteur **Philippe Arbos**.

Alphonse Adroher écrit à Monseigneur de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan :

"Monseigneur,

« J'ai dit deux mots... et ça a fait le tour de la paroisse. Il y a là comme un référendum ! »

Il s'agit de cette maison, une ruine pourrai-je dire, qui se trouve au fond de la galerie couverte attenante à l'église et qui appartient à la Fabrique⁷.

*Un de mes paroissiaux, le sieur **Arrous Pierre**, beau-fils de mon nouveau maire [**Jean Rousse**], avec lequel cohabite le fils de mon trésorier de Fabrique, ayant l'intention de transformer en magasin d'épicerie son atelier de menuiserie, convoite ardemment la maison en question pour en faire un atelier.*

*Déjà Monsieur le maire faisait déblayer, ces jours derniers, le rez-de-chaussée à notre insu. Je l'ai prié de ne pas continuer pour revendiquer la propriété de la maison. On n'a cessé le travail que le lendemain mais on a visité séparément les membres du Conseil de Fabrique et dimanche dernier le Président venait m'annoncer qu'il désirait se réunir. J'ai répondu que je ne pouvais pas les réunir légalement avant le 1er dimanche d'octobre, que j'allais vous en référer. Enfin, hier matin, le Sieur **Arrous**, transportait, m'assure-t-on, des planches à la maison de la Fabrique.*

J'aurais voulu, Monseigneur, m'opposer au louage de la maison pour les motifs suivants :

*La menuiserie **Arrous** escomptant la fermeture, qu'il croit imminente pour cause de travaux à l'église, espère que, dans deux mois peut-être, la maison lui appartiendra et voilà ! C'est bien timidement que j'apporte ce propos, Monseigneur, parce que le fabricien, témoin auriculaire, qui me l'a fait connaître, n'avait pas le courage de le répéter publiquement.*

Du côté de l'église, servant comme mur mitoyen à la maison, le mur est percé d'une fenêtre par où, de la maison, on peut crier, chanter, jeter n'importe quoi dans l'église et troubler ainsi les cérémonies. Une autre fenêtre de la maison s'ouvre sur le toit de mon arrière sacristie.

*Le Sieur **Arrous** déblatérant dans les réunions contre l'église, la religion et ses ministres, est connu dans la paroisse comme un révolutionnaire et un impie. Qui l'empêcherait, les dimanches, de se tenir dans la maison, de narguer au passage les personnes qui viendront aux offices, de réunir d'autres exaltés comme lui, pour mieux intimider, de frapper fort et à dessein de son établi pendant la grand-messe et les vêpres ?*

Voilà Monseigneur, les inconvénients que je prévois du côté du locataire.

Au surplus, n'y aurait-il pas, peut-être, un piège tendu ?

*Le locataire voudrait faire à ses frais quelques réparations nécessaires. Rien ne l'empêche de majorer les dépenses et d'attaquer la Fabrique pour se faire rembourser. La Fabrique étant insolvable, le tour est joué. La maison lui appartient et il pourra la vendre à Monsieur l'instituteur [**Philippe Arbos**] qui l'a toujours convoitée pour agrandir la sienne qui est attenante. Mais une clause*

insérée dans le bail de louage peut empêcher ceci.

On m'a dit que le maire et son beau-fils sont comme deux frères furieux que rien n'arrête quand leur intérêt est en jeu, que s'ils sont contrariés sur cette affaire, il y aura suppression des processions, chants révolutionnaires, assistance du maire aux réunions de la Fabrique. Veut-on m'intimider pour que je fléchisse ?

*Je suis seul pour le moment à ne pas consentir, mais le siège de mon Conseil semble fait par les intéressés et déjà ne dit-on pas que la signature du trésorier [**Arrous Jacques**] et du Président [**Blaise Mir**] suffit, qu'on peut se passer de la mienne, de délibération préalable. J'attends avec confiance l'avis de votre Grandeur à m'envoyer chez le curé de Campôme qui me la fera parvenir directement : L'instituteur [**Philippe Arbos**] qui gère le télégraphe de sa femme [**Adélaïde Cantié**], laquelle est la tante de notre facteur¹⁷. "*

Remarquons que ce local, dans l'improbable hypothèse où il aurait appartenu à la fabrique en 1904, en est explicitement exclu en 1906.

5 - Séparation de l'église et de l'État en 1905

L'article 3 de la loi du 09/12/1905, relative à la séparation de l'église et de l'état, met fin à l'affrontement violent de plusieurs dizaines d'années qui a opposé la France cléricale favorable au concordat de 1801 et la France républicaine et laïque. Au plan local, cette opposition restera vive jusqu'aux années 1945. Dans l'immédiat, le 14 mars 1906 à 14 heures, Monsieur **Mary**, percepteur de Catllar, en présence du curé **Adroher** et du président du bureau des Marguilliers **Blaise Mir**, vient constater à Mosset cette séparation et dresser l'inventaire des biens. Le maire **Jean Rousse** (1835-1909) et son gendre et adjoint **Pierre Arrous**, élus en 1904 ne sont pas explicitement cités.

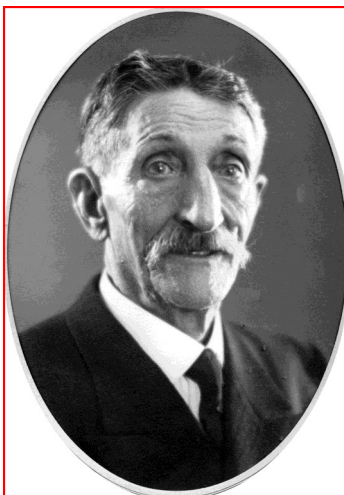
Il transmet le compte rendu suivant :

" Le curé a remis toutes les clefs des caisses et armoires de l'église. Les caisses ne contenaient aucun titre de propriété, aucun document concernant les revenus et les affaires de l'église, aucun compte, aucun registre. Le curé avisé de cela a répondu qu'il n'avait rien à dire. J'ai protesté contre ce refus de remettre les pièces

et avisé le curé que je signalerai cette irrégularité dans le procès verbal. "

Monsieur **Mary** observe, en plus, que l'église et le presbytère attendant, sont propriété communale et que les meubles du presbytère sont propriété du curé.

De plus : *" Les curés de Molitg [**Abbé Cazes**] et de Campôme [**Abbé Pierre Respaut**] s'étaient rendus à Mosset pour aider leur confrère de Mosset à organiser la résistance et monter la population contre l'agent chargé de l'inventaire. Mais les habitants de Mosset, le maire en tête [**Jean Rousse**] ont obligé le curé à ouvrir les portes de l'église. Ils ont été directement insultés par le neveu du curé*



Pierre Arrous

de Campôme que celui-ci et le curé de Molitg excitaient contre moi. Toutefois les opérations de l'inventaire ont pu être complètement terminées⁸."

Une autre version des faits est relatée par le curé **Vernet**, successeur d'**Adroher**, lequel "montra de l'énergie à l'époque des inventaires et n'hésita pas à chasser de l'église les perturbateurs qui tentèrent de faire du désordre ; **Les deux plus audacieux ont eu une fin tragique** et la population a remarqué le fait en lui donnant un sens de mystérieux châtement¹."

Le "mystérieux châtement" peut correspondre au fait que **Pierre Arrous** (Pereto Guerre) a perdu à la grande guerre son neveu **Jacques Arrous** (1889-1916), son frère **Sébastien** (1866-1915) et son fils **Théophile** (1899-1918).

6 - Mosset interdit d'église pour profanation

Le 11 juin 1907, un espagnol [**Antonio Baron**] qui travaillait à l'achèvement de la route du col de Jau, décède à Mosset. Sans famille proche et en l'absence du prêtre, la mairie organise un enterrement civil mais les cloches sont sonnées et on chante à l'église.

Le curé desservant rentre le 12 juin après l'inhumation. Il rend compte aussitôt à l'évêque :

"Pendant ma courte absence, de trois jours à peine, pour assister au sacre de Monseigneur Izard et à la retraite mensuelle, l'enterrement s'est fait ce matin, civilement avec, sous l'inspiration de quelque blocard⁹, sonnerie des cloches et chant du miserere à l'église. On a su que Monsieur **Cazes** était à Molitg. On n'avait d'ailleurs qu'à m'envoyer un télégramme à Bouleternère, mon pays natal. Mon église est donc interdite. Je le regrette d'autant plus vivement que la plupart de mes paroissiens ne comprennent pas la gravité du scandale qui vient d'être donné.

Je ne puis, Monseigneur, vous donner d'autres détails, j'arrive de Vinça. "

La réponse immédiate de l'évêché confirme la fermeture de l'église : " Se tenir aux sanctions portées par Monseigneur¹⁸ .

Quelques jours plus tard, le 17 juin, suivent quelques précisions : " On m'a fait connaître l'hypocrite inspirateur de la profanation de mercredi. C'est un blocard qui peut se permettre impunément tout ce qu'il veut, c'est à lui que s'était adressée une personne de la paroisse pour le prier d'envoyer un enfant à Molitg, avec un billet pour Monsieur **Cazes** Il promet mais ne fit rien. Puis il insinua qu'on pourrait se passer de prêtre, que l'enterrement serait religieux quand même pourvu



qu'on sonnât les cloches, qu'on portât le mort à l'église et qu'on chantât le miserere et le salvat.

Il y a un deuxième coupable, que je connais bien : c'est le sonneur [**Joseph Arcens** qui décédera le 25.12.1907], vieillard de près de 80 ans, qui sert à l'église depuis plus de 50 ans peut-être et à qui, malheureusement, la pièce de 50 centimes ou une crainte chimérique fe-

rait faire tout ce qu'on voudrait.

Je lui avais, dès la réception, expliqué l'ordonnance de Monseigneur. La sanction grave qu'entraîne la faute qui a été commise ici. C'est lui néanmoins qui a sonné et qui a chanté. Il mériterait sans doute d'être cassé aux gages mais, en considération de son grand âge et de la manière spéciale de carillonner, la paroisse se retournerait bientôt contre moi.

J'ai été deux fois dire la messe à Campôme. On m'a plaint tout d'abord puis, comprenant que le scandale commis serait ainsi divulgué dans toute la vallée, on s'est fâché, me menaçant, paraît-il, de m'accompagner avec du charivari si je sortais de la paroisse pour célébrer la messe¹⁰."

Hier j'ai fait la cérémonie à la Capelleta, petite chapelle délabrée qui se trouve dans ma paroisse. La leçon que vous avez donnée à mes paroissiens, Monseigneur, en interdisant l'église, est bien acceptée.

On ne croyait pas que ce fut mal d'assister à un pareil enterrement. On regrette de l'avoir fait. Mais il ne faudrait peut-être pas prolonger la punition. La révolte est prompte ici et je sais, pour en avoir été témoin le jour de l'inventaire de 1905, de quoi sont capables, une après midi, les têtes exaltées.

« La révolte est prompte ici et je sais... de quoi sont capables... les têtes exaltées. ! »

Je vais avoir la fête locale le 24 courant [Saint Jean], lundi prochain. Le dimanche déjà ce sera

le commencement de la fête. Il serait prudent, je crois, de lever l'interdit avant¹⁸. "

Et le 19 juin :

"Je suis bien aise de n'avoir pas reçu tout à l'heure de réponse à ma dernière lettre ; j'ai encore à vous faire connaître un détail grave peut-être et qui peut déterminer votre Grandeur à retarder quelques temps l'acte de clémence que je sollicite au nom de la majorité de ma paroisse.

C'est que mon sonneur âgé de près de 80 ans, n'a pas discontinué de sonner les cloches. Il a annoncé mes deux messes de dimanche et l'Albat¹¹. J'ai supprimé les vêpres pour ne pas lui donner l'occasion de remonter au clocher.

L'ayant appelé avant l'angélus du soir pour lui demander compte de sa désobéissance, il m'a répondu que le maire lui avait commandé de faire ainsi. Je n'y croyais

pas sachant qu'il avait l'excuse facile. Mais il persiste à sonner les angélus du matin et du soir et répète, dit-on dans la paroisse, que lui, il doit obéir au maire.

Le maire aurait, paraît-il, l'intention de vous écrire, le fera-t-il ? Mais il attend auparavant que j'aie au-devant de lui ; il peut m'attendre. Il serait prudent, je crois, de ne pas lui donner de décision, il suffira que le curé la connaisse. Il pourrait, Monseigneur, s'autoriser de votre réponse, pour dire et faire tout ce qu'il voudrait, sans montrer votre écriture bien entendu et facilement cru d'une population crédule et presque inconsciente. Ces derniers mots tombent à regret de ma plume mais c'est dans un bon but que je les ai écrits quand même¹⁸. "

Puis le 20 juin 1907.:

*" Pour obéir à un conseil de Monsieur **Vidalet**, j'ai, cette après midi, envoyé ma sœur chez le maire pour le prier de réaliser l'intention, qu'il avait vaguement manifestée, de vous écrire. Je lui ai fait même remettre un brouillon de lettre. Cela l'humilierait-il ? Transcrire tout simplement ? Je vous envoie une copie.*

Je voudrais bien que la difficulté soit résolue en faveur de la paroisse, qui n'a pas été coupable, sauf deux ou trois aigrefins soudoyés peut-être. Ne connaissez-vous, si vous voulez user de clémence, tous les détails que je vous ai donnés dans mes deux précédentes lettres¹⁸ ?"

Le 21 juin :

" Le maire n'ayant pas souhaité écrire, deux hommes de bonne volonté se sont offerts, cet après souper, pour recueillir les signatures que j'ai l'honneur et la joie de vous transmettre. Je me permets de vous faire remarquer qu'on n'a demandé la signature que des chefs de famille pour simplifier la besogne, qu'il y a des illettrés à Mosset et que nombre de mes paroissiens sont déjà à leurs cortals de la montagne, d'où ils ne descendent que le samedi et le dimanche.

Je ne sais si cette pétition suffira. On a toujours le désir ardent de voir les cérémonies de la fête locale du 24 juin, se faire dans l'église paroissiale.¹⁸ "

Le 21-06-1907 l'interdit est levé. La messe sera célébrée le dimanche 23 juin mais elle devra être précédée d'une cérémonie expiatoire.

6 - La revanche du curé

Lettre du 30-10-1915 à Monsieur le Grand Vicaire :

Signataires de la pétition Du 21 juin

Blaise Mir (1851-1927)
Monceu Isidore (1861-1933)
Corcinos Joseph (1845-1913)
Not Blaise (1836-1919)
Vilar Sauveur (1862)
Verdie Joseph (1867-1953)
Bazinet Thomas (1834-1907)
Arrous Pierre (1862-1925)
Borreil Julien (1858-1920)
Sarda Pierre (1869-1933)
Enriquel Joseph (1872-1966)
Ville Jacques (1877-1953)
Vidal Joseph (1869-1931)
Dimon Dominique (1861-1925)
Grau Isidore (1832-1911)
Assens Eugène (1866-1941)
Pujol Gaudérique (1850-1939)
Arrous Isidore (1852-1919)
Grau Julien (1839-1817)
Mayens Sébastien (1845)
Dirigoy Baptiste (1875)
Prats Joseph (1876-1964)
Verdier Paul (1879-1934)
Benassis Pierre (1847-1917)
Fabre Barthélemy (1830).
Grau Sébastien (1861-1929)
Not Joseph (1862- >1925)
Vives Antoine (1866)
Rolland Jean (1866)
Marty Hippolyte (1849-1925)
Fourquier Jean (1855)



" C'est pour avoir votre avis que je vous écris.

*Je viens de baptiser à l'instant, avec autorisation du curé de Prades, les deux enfants [**Jean et Jules** nés à Prades] du Docteur **Arrous**, qui est, comme vous le savez sans doute, marié civilement avec sa cousine germaine de Mosset [**Angèle Arbos**].*

Je me demande si je ne réussirai pas à réhabiliter le mariage, maintenant qu'il pourrait nommer un procureur pour le remplacer puisqu'il est vers le front des troupes, je crois, comme médecin d'ambulance ou d'hôpital.

*La belle-mère [**Adèle Cantie**] m'aiderait sans doute, les enfants ne refusant pas longtemps ce qu'elle désire, à cause du dévouement qu'elle a eu pour tous, de l'âge avancé où elle est, de la maladie qu'elle a et qui la conduit au tombeau¹². C'est la sœur de*

*cet abbé **Cantie**¹³, que vous avez connu, et qui est mort tout jeune.*

*Sans doute le **Docteur Arrous** a dans le temps interdit les processions à Prades et présidé la vente des objets qui appartenaient au petit séminaire, mais dans ces cas l'ignorance des censures fait qu'on ne les encourt pas.*

Il me faudrait la dispense des fabrications, de l'empêchement et l'autorisation de Monsieur le Curé de Prades, où réside habituellement l'épouse.

Avant de proposer mon idée à la famille, je désirerais savoir si les dispenses me seront facilement accordées et s'il n'y aura pas quelque autre empêchement théologique que je ne vois pas en ce moment¹⁹. "

On ignore si ce mariage religieux a eu lieu.

Départ du curé

*"Monsieur **A. Adroher** était encore à Mosset quand éclata la grande guerre de 1914. Comme son prédécesseur il raffermir le courage de ceux qui partaient pour défendre la patrie injustement attaquée et consola les familles éprouvées.*

Il tenait la chaire avec aisance, s'exprimant dans un style du plus pur catalan... il soignait d'une façon particulière les livres du catéchisme ; aussi les enfants

appréciaient-ils dans la doctrine chrétienne tous les plus petits détails.

Il espérait rester encore longtemps à Mosset lorsqu'il fut nommé en 1915 curé doyen de Vinça, où il est mort en 1925¹.

"

Son successeur se fit attendre. Un an plus tard, Mosset est toujours sans curé desservant. En effet, la paroisse est jugée difficile et le départ au front des prêtres mobilisés réduit le nombre des postulants potentiels. Au début de 1917, l'évêque n'avait pas trouvé de remplaçant.

Gaudérique Grau (1885-1970), soldat au 53e Régiment d'Infanterie prend l'initiative et écrit à Monseigneur Corsalade du Pont.

" Perpignan le 04-02-1917

Monseigneur,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Grandeur les faits suivants ainsi qu'il m'a été conseillé, par Monsieur votre secrétaire particulier, que j'ai vu le 18 janvier.

La paroisse de Mosset, canton de Prades, se trouve depuis la mobilisation dans le plus complet délaissement religieux. Et cela au grand détriment des fidèles. J'ai eu déjà l'honneur d'attirer l'attention de Votre Grandeur sur ces faits lors de l'audience qu'elle daigna m'accorder il y a quelques temps. J'y reviens aujourd'hui, Monseigneur, en termes plus puissants, afin que Votre Grandeur veuille remédier, dans la mesure du possible, à cet état.

Depuis le départ de Mosset de l'abbé **Alphonse Adroher**, nous n'avons plus de prêtre et le curé de Campôme, qui doit assurer le service de la paroisse de Mosset, paraît empêché de le remplir. On ne le voit pour ainsi dire jamais.

Pour la fête de Saint Julien, célébrée avec solennité dans la paroisse, on l'avait prié de venir célébrer la messe. Afin qu'il ne se fatiguât pas, une voiture lui avait été affectée à cet effet. Il n'est pas venu. De même pour la fête de Saint Sébastien.

C'est à peine si de temps en temps, le dimanche, il vient dire la messe.

L'administration des sacrements est aussi négligée. A part les enterrements nous ne pouvons obtenir sa présence. Trois petits enfants de la paroisse sont actuellement sans baptême, **Francine Grau**, ma fille née en octobre 1916, **Isidore Grau**, mon neveu, né en août 1916 et le troisième, étranger à ma famille, enfant illégitime.

Et je n'ajoute pas, Monseigneur, la fâcheuse répercus-



Angèle Arbos



Jean Arrous



Adèle Cantié

sion, qu'a sur la fréquentation des sacrements le manque de pasteur. A ce point de vue, la paroisse baisse de plus en plus. Quand par hasard, le dimanche, nous avons une messe, les gens du village, déshabitués, n'y vont pas.

J'ose insister auprès de Votre Grandeur pour qu'elle examine avec bienveillance nos réclamations et, si c'est possible, nous donner un pasteur ou tout au moins faire assurer le secours religieux à cette paroisse.

Et dans l'attente que mon appel sera entendu j'ai l'honneur, ..."

Remarque²⁰ : Le nouveau curé de Mosset, **Benjamin Vernet** a été nommé, à sa demande, en 1917.

Il sera le dernier curé né à Mosset.

Jean Parès

Références et commentaires

1- Archives de la mairie de Mosset - Liste des curés et des vicaires qui ont administré l'église de la paroisse de Mosset de 1407 à 1944 - Rédacteur **Benjamin Vernet**.

2 - Bibliothèque diocésaine de Perpignan - Ordo

3 - ADPO 5V27

4 - La réparation de la toiture de l'église.

5 - Dimanche après Pâques soit le 14 avril 1901

6 - Ce qui est proche cependant du budget annuel

7 - Ce local était la mairie avant 1830. Le rez-de-chaussée recevait le lit mortuaire de la marguillierie avant d'être loué, en 1837, à un **Matheu** comme entrepôt de minerai de fer. Il n'a pas été affecté à la fabrique.

8 - ADPO 1V31

9 - Anticlérical, de l'argot tiré de "*Bloc des Radicaux*."

10 - La messe à Campôme ne résultait pas de l'absence d'un prêtre à Campôme, celui de Molitg étant à proximité mais d'un moyen de contourner l'interdit, les habitants de Mosset pouvant aller suivre la messe à Campôme.

11 - Décès d'un jeune enfant qui n'a pas l'âge de raison soit 7 ans. **Vidal Espérance**.

12 - Elle est décédée 18 ans plus tard à 76 ans !

13 - **Cantié Joseph**, 1837-1862, frère de **Benjamin** maire radical décédé en 1900,

Bibliothèque du diocèse de Perpignan - Liasse Mosset :

14 - Document 41

15 - Document 39.

16 - Document 40.

17 - Document 44.

18 - Document 48

19 - Document 51

20 - Document 52